

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 décembre 2017

Président de séance : M. FETIQUE Cyrille, maire.

Présents : MM. FETIQUE Cyrille, JACQUIN André, Mmes GRASSWILL Geneviève, JAOUAD Marie-Christine, MARQUAND Catherine, SCHWARTZ Estelle, MM. SAUVEGET Nicolas, WILSIUS Régis.

Absents : Mme WIESEN Sandra a donné procuration à M. FETIQUE Cyrille.
M. LEONARD Vincent a donné procuration à JACQUIN André
Mme VANDAELE Valérie a donné procuration à JAOUAD Marie-Christine
M. POSSELT Henri a donné procuration à M. WILSIUS Régis
Mme DRUI Anne a donné procuration à Mme SCHWARTZ Estelle
M. DRUI Philippe et M. GANGLOFF Claude avec excuses.

La séance débute à 20 heures.

Les comptes rendus des réunions des 17 et 28 novembre 2017 sont acceptés à l'unanimité des conseillers présents.

Monsieur Régis WILSIUS est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers présents.

153-2017 Subventions aux associations :

° Une subvention de **30,00 €** est accordée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour leur participation à la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans en novembre 2017. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

° Une subvention de **30,00 €** est accordée à la coopérative scolaire de l'école maternelle pour leur participation à la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans en novembre 2017. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

° Une subvention de **30,00 €** est accordée à l'association ALERT 57 pour leur participation à la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans en novembre 2017. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

° Une subvention de **30,00 €** est accordée à l'association Loisirs & Amitié pour leur participation à la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans en novembre 2017. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

° Une subvention de **30,00 €** est accordée à l'association « Les Epicuriens » pour leur participation à la manifestation en l'honneur des personnes de plus de 65 ans en novembre 2017. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

° Une subvention de **202,23 €** est accordée au Conseil de Fabrique pour le remboursement de frais liés à la téléphonie pour 2017. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

° Une subvention de **178,80 €** est accordée au Conseil de Fabrique pour le remboursement de frais liés à l'hébergement du site internet de la commune pour l'année 2018. La délibération est prise à l'unanimité des conseillers présents.

154-2017 Demande de subvention pour voyage scolaire : Le maire fait lecture de la correspondance du collègue « Le Hérapel » de COCHEREN en date du 21 novembre 2017 pour une participation d'un collégien de

la localité. Il rappelle les décisions prises par le conseil municipal pour des demandes similaires. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accorde une subvention de **40 €** au collège pour la sortie scolaire prévue du 05 au 09 février 2018. La subvention sera versée au collège qui devra justifier, à l'issue, que cette sortie a eu lieu et que le collégien concerné y a bien participé. Dans le cas contraire, la subvention devra être reversée à la commune.

155-2017 Demande d'annulation de location de salle AJLC : Le maire fait lecture de la correspondance de Monsieur Antoine HAAG, datée du 14 novembre 2017, relative à une demande d'annulation de location de salle suite à un décès dans la famille. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte le motif d'annulation. Le remboursement du montant de la location d'un montant de 640 € ainsi que la remise des chèques de caution de 305 € et de 200 € seront réalisés dès que M. Antoine HAAG aura réglé les frais de **30 €** correspondant à 4 heures de nettoyage complémentaires mis en œuvre par la commune.

Tarifs de location de la salle A.J.L.C en 2018 : Ce point est repoussé à la prochaine réunion du conseil municipal pour compléments d'information nécessaires.

156-2017 Tarifs pêche 2018 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, maintient les tarifs de pêche pour l'année 2018, aux valeurs de l'année 2017 :

Carte journalière :	7,00 €
Carte annuelle :	48,00 €
Carte annuelle avec barque :	85,00 €
Carte mensuelle :	22,00 €
Carte annuelle avec flotte tube :	65,00 €
Carte journalière en accompagnement barque	10,00 €
Carte jeune (moins de 16 ans, sans pêche à la cuillère) : ...	17,00 €
Supplément pour la pêche de nuit :	32,00 €
Supplément pour pêche de nuit Carpe Passion :	38,00 €
Colistier pour barque (+ carte annuelle de 48,00 €)	12,00 €
Transformation carte annuelle en carte avec barque :	37,00 €

La pêche sur le premier petit étang situé à gauche est interdite aux cartes journalières.

Rappel : La fermeture du carnassier sera effective du 1^{er} février 2018 au 26 mai 2018 inclus.

157-2017 Contrat de location de Mme Huguette HEYMES : Le maire rappelle la délibération du 19 janvier 2016 qui prolongeait les contrats des différents locataires à des échéances de fin d'année 2017 à fin août 2018.

Le contrat de location de Mme Huguette HEYMES, arrivant à échéance au 31 décembre 2017, est le premier concerné. Le maire rappelle également que les loyers des 2 immeubles communaux sis 20 et 22, rue du Général Eblé devaient à terme être identiques eu égard à la structure des 2 immeubles, totalement identiques. Cette précision avait déjà été signalée à Monsieur et Madame Marcel HEYMES, lors d'un premier changement de locataire pour l'immeuble sis 20, rue du Général Eblé en 2007, qui avait vu son loyer mensuel augmenté.

Le maire propose de lisser l'écart actuel du montant du loyer mensuel, de près 156 €, sur 3 périodes de renouvellement de contrat locatif successives d'une durée respective de 5 années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, accepte la proposition du maire. Le loyer du logement sis 22, rue du Général Eblé passe ainsi de 310,91 € à **362,00 €** au 1^{er} janvier 2018.

Le maire est autorisé le nouveau contrat de location d'une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2018.

158-2017 Tarifs 2018 : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, décide de fixer le prix du stère de bois de feu, chêne, hêtre, pour la coupe 2018, à **45 €** le stère. Pour les fonds de coupe, le tarif est fixé à **15 €** le stère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal définit les tarifs pour l'année 2018 suivants, avec un indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2017 de + **0,90 %** pour l'actualisation des loyers à percevoir au 01/01/18.

- Loyer mensuel 18, rue du Général EBLE logement A : 290,42 €
(293,03 € à partir du 01/09/2018)
- Participation mensuelle pour chauffage logement A : 105,60 €
(106,55 € à partir du 01/09/2018)
- Loyer mensuel 18, rue du Général EBLE logement B : 255,73 €
- Participation mensuelle pour chauffage logement B : 63,93 €
- Loyer mensuel logement 20, rue du Général EBLE : 466,34 €
(470,54 € à partir du 01/06/2018)
- Loyer mensuel logement 22, rue du Général EBLE : 362,00 €
- Loyer mensuel 21, rue St-Jean logement A (RDC) : 266,39 €
- Participation aux charges logement A au 21, rue St-Jean : 106,55 €
- Loyer mensuel 21, rue St-Jean logement B (1^{er} étage) : 456,54 €
(460,65 € à partir du 01/09/2018)
- Participation aux charges logement B au 21, rue St-Jean : 101,45 €
(102,36 € à partir du 01/09/2018)
- Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement A (RDC) : 372,95 €
- Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement B (studio) : 161,44 €
- Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement C (1^{er} étage) : 370,22 €
(373,55 € à partir du 01/07/18)
- Loyer mensuel 2, rue de l'Etang logement D (combles) : 370,00 €
(373,33 € à partir du 01/12/18)
- Loyer mensuel des 4 logements sis 18, rue Nationale : 350,00 €
 - logement 1^{er} étage côté nord : 353,15 € à compter du 01/01/18
 - logement 1^{er} étage côté sud : 353,15 € à compter du 01/08/18
 - logement 2^{ème} étage côté nord : 353,15 € à compter du 01/11/18
 - logement 2^{ème} étage côté sud : 353,15 € à compter du 01/02/18
- Participation aux charges par logement : 100,00 €
 - logement 1^{er} étage côté nord : 100,90 € à compter du 01/01/18
 - logement 1^{er} étage côté sud : 100,90 € à compter du 01/08/18
 - logement 2^{ème} étage côté nord : 100,90 € à compter du 01/11/18
 - logement 2^{ème} étage côté sud : 100,90 € à compter du 01/02/18

Autres tarifs :

- Frais photocopie format A4 en grand nombre: 0,25 €
- Frais photocopie format A3 en grand nombre : 0,40 €
- Confiserie, tir, loterie, stand de jeux : 50,00 €
- Manèges : 100,00 €
- Auto-scooters, chenille, ... : 190,00 €
- Cirque et autres spectacles : 17,00 €
- Droit de place pour camion type vente d'outillage : 50,00 €

La décision est prise à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

Régime indemnitaire RIFSEEP : Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal pour compléments d'information nécessaires.

159-2017 Demande de l'U.S St-Jean – Plan de fumure 2018 : Le maire fait lecture de la correspondance du président de l'U.S St-Jean du 20 novembre 2017 quant à la mise en place d'un plan de fumure pour le terrain de football pour l'année 2018. Il rappelle les décisions du conseil municipal pour des demandes de même ordre des années précédentes notamment de 2016 (pas de prise en compte par la commune), puis la prise en compte en 2017 du plan de fumure d'un montant total de 960,64 € T.T.C.

Le maire propose au conseil municipal de donner au président de l'U.S St-Jean un accord de principe pour une prise en compte partielle du plan de fumure proposé sur 3 périodes, d'un montant total de 967,20 € T.T.C.

Le montant qui sera au final retenu par le conseil municipal, sera tributaire des résultats de l'analyse des sols à enclencher dès que possible.

160-2017 Demande de subvention pour travaux de voirie 2018 – D.E.T.R 2018 : Le maire précise au conseil municipal la possibilité de présenter la totalité du projet de création des différents trottoirs pour la mise en sécurité des piétons à la D.E.T.R 2018.

Les réalisations prévues concernent la création de trottoirs rue du 22 Novembre sur les 2 côtés, la création d'un trottoir rue de l'Etang du côté pair des immeubles et la création d'un trottoir rue des Champs du côté impair des immeubles.

Le projet est estimé dans sa globalité de l'ordre de **133.796,97 € H.T** soit 160.556,36 € T.T.C, hors frais de maîtrise d'œuvre dont :

- 19.758,27 € H.T pour la création d'un trottoir rue des Champs,
- 34.724,18 € H.T pour la création de trottoirs rue du 22 Novembre,
- 79.314,52 € H.T pour la création d'un trottoir rue de l'Etang.

Le début des travaux est prévu au cours de l'année 2018, après accord de subvention et consultation des entreprises. Ces travaux seront terminés pour fin d'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, sollicite une subvention à hauteur de **20% au minimum** dans le cadre de la D.E.T.R 2018, soit une aide de **26.759,40 €**

Le conseil municipal :

- accepte le projet s'élevant à **160.556,36 € T.T.C**
- adopte le plan de financement proposé.
- sollicite une subvention dans le cadre de la D.E.T.R 2018 à hauteur minimale de 20%.
- s'engage à inscrire chaque année à son budget les sommes nécessaires à l'entretien des matériels subventionnés.
- autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire

161-2017 Demande de subvention pour travaux de voirie 2018 – AMITER 2018 : Le maire précise au conseil municipal la possibilité de présenter la totalité du projet de création des différents trottoirs pour la mise en sécurité des piétons dans le cadre de l'AMITER 2018.

Les réalisations prévues concernent la création de trottoirs rue du 22 Novembre sur les 2 côtés, la création d'un trottoir rue de l'Etang du côté pair des immeubles et la création d'un trottoir rue des Champs du côté impair des immeubles.

Le projet est estimé dans sa globalité de l'ordre de **133.796,97 € H.T** soit 160.556,36 € T.T.C, hors frais de maîtrise d'œuvre dont :

- 19.758,27 € H.T pour la création d'un trottoir rue des Champs,
- 34.724,18 € H.T pour la création de trottoirs rue du 22 Novembre,
- 79.314,52 € H.T pour la création d'un trottoir rue de l'Etang.

Le début des travaux est prévu au cours de l'année 2018, après accord de subvention et consultation des entreprises. Ces travaux seront terminés pour fin d'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, sollicite une subvention à hauteur de **20% au minimum** dans le cadre de l'AMITER 2018, soit une aide de **26.759,40 €**

Le conseil municipal :

- accepte le projet s'élevant à **160.556,36 € T.T.C**
- adopte le plan de financement proposé.
- sollicite une subvention dans le cadre de l'AMITER 2018 à hauteur minimale de 20%.
- s'engage à inscrire chaque année à son budget les sommes nécessaires à l'entretien des matériels subventionnés.
- autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire

162-2017 Demande de subvention pour travaux de voirie 2018 – Amendes de police : Le maire précise au conseil municipal la possibilité de présente la totalité du projet de création des différents trottoirs pour la mise en sécurité des piétons dans le cadre des amendes de police

Les réalisations prévues concernent la création de trottoirs rue du 22 Novembre sur les 2 côtés, la création d'un trottoir rue de l'Etang du côté pair des immeubles et la création d'un trottoir rue des Champs du côté impair des immeubles.

Le projet est estimé dans sa globalité de l'ordre de **133.796,97 € H.T** soit 160.556,36 € T.T.C, hors frais de maîtrise d'œuvre dont :

- 19.758,27 € H.T pour la création d'un trottoir rue des Champs,
- 34.724,18 € H.T pour la création de trottoirs rue du 22 Novembre,
- 79.314,52 € H.T pour la création d'un trottoir rue de l'Etang.

Le début des travaux est prévu au cours de l'année 2018, après accord de subvention et consultation des entreprises. Ces travaux seront terminés pour fin d'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des conseillers présents, sollicite une subvention à hauteur de **20% au minimum** dans le cadre des amendes de police, soit une aide de **26.759,40 €**

Le conseil municipal :

- accepte le projet s'élevant à **160.556,36 € T.T.C**
- adopte le plan de financement proposé.
- sollicite une subvention dans le cadre des amendes de police à hauteur minimale de 20%.
- s'engage à inscrire chaque année à son budget les sommes nécessaires à l'entretien des matériels subventionnés.
- autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire

163-2017 Demande de subvention parlementaire pour la création en 2018 d'un trottoir rue de l'Etang : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, sollicite une subvention auprès de Madame la Députée Nicole GRIES-TRISSE, parlementaire de la Moselle dans le cadre de la création d'un trottoir en 2018 pour la rue de l'Etang, dont le montant estimatif est de **79.314,52 € H.T**, soit 95.177,42 € T.T.C.

Le montant de la subvention escomptée est de **15.863 €** soit 20% du montant de l'estimatif des travaux. Le maire est chargé de la réalisation du dossier de demande de subvention.

164-2017 Demande de subvention parlementaire pour la création en 2018 d'un trottoir rue des Champs : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, sollicite une subvention auprès de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, Sénateur de la Moselle dans le cadre de la création d'un trottoir en 2018 pour la rue des Champs, dont le montant estimatif est de **19.758,27 € H.T**, soit 23.709,92 € T.T.C.

Le montant de la subvention escomptée est de **3.952 €** soit 20% du montant de l'estimatif des travaux. Le maire est chargé de la réalisation du dossier de demande de subvention.

165-2017 Demande de subvention parlementaire pour la création en 2018 de trottoirs rue

du 22 Novembre : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des conseillers présents, sollicite une subvention auprès de Monsieur François GROSDIDIER, Sénateur de la Moselle dans le cadre de la création de trottoirs en 2018 pour la rue du 22 Novembre, dont le montant estimatif est de **34.724,18 € H.T**, soit 41.669,02 € T.T.C.

Le montant de la subvention escomptée est de **6.945 €** soit 20% du montant de l'estimatif des travaux. Le maire est chargé de la réalisation du dossier de demande de subvention.

Divers et communication : Une information est donnée au conseil municipal sur les points suivants :

- Prime d'assainissement de l'AERM pour l'année 2016 de 3.462 €.
- Courrier de l'AERM précisant les dispositifs de modulation à la baisse pour l'année 2018.
- Pétition de ACOM France pour mener à terme la réforme du code minier.
- Demande de dégrèvement de la taxe d'habitation pour l'immeuble sis 18, rue Nationale.
- Inspection du village par le maire en date du 26 novembre 2017 avec 31 cas relevés. Les courriers seront envoyés au cours de la semaine prochaine.
- Résultats du concours de dessins de l'école élémentaire.

La séance est levée à 21 heures 35.

Publié le 05 décembre 2017.

Le maire

Cyrille FETIQUE

M. FETIQUE Cyrille	M. JACQUIN André	Mme GRASSWILL Geneviève	Mme JAOUAD Marie-Christine
Mme MARQUAND Catherine	M. SAUVEGET Nicolas	Mme SCHWARTZ Estelle	M. WILSIUS Régis